



Déclaration REACH

Nous expliquons par la présente, que tous les produits que nous livrons qui peuvent être concernés par la déclaration REACH-Terminologie, concernant les matières premières, leur préparation ou fabrication et qui ne sont pas enregistrés dans le registre obligatoire en temps que matières premières naturelles dans le paragraphe V article 2 alinéa 7 lettre b, ainsi que ceux qui sont importés dans l'UE au-delà d'une tonne, selon **ORDONNANCE (CE) N° 1907/2006** pour enregistrement, taxation, autorisation et limitation de matières dangereuses (REACH), sont préenregistrés, ou seront préenregistrés au plus tard jusqu'au 1^{er} décembre 2008.

L'entreprise Sax-Couleurs SA en tant que fabricant hors de l'UE ne peut pas entreprendre seule un enregistrement REACH auprès de l'agence européenne de chimie (ECHA). Pour que tous les clients puissent être livrés sans complications et que tout soit réalisé, nous avons nommé l'entreprise

Qualisys Consult Establ., Aubündt 36, FL-9490 Vaduz
Fax +423 236 51 61, e-mail: info@qualisys.li

seul représentant (only representative) selon Art. 8 de la déclaration REACH.
Notre code d'enregistrement (only representative) est déclaré auprès de l'ECHA à Helsinki sous: **UUID: ECHA-b338a111-d4d6-4162-b470-1c4709ae4343.**

Notre entreprise étant certifiée ISO, nous faisons tout pour respecter les règlements nationaux et internationaux.



Sax-Couleurs SA, Fabrique de peintures et vernis, Stationsstrasse 41, **CH-8902 Urdorf**,
Tél: +41(0)44-735 32 32, Fax; +41(0)44-735 32 00, e-mail: sax-farben@sax.ch